

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : CITE DE L'INNOVATION SOUSS MASSA

La Cité de l'Innovation Souss Massa est un projet qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'Accélération Industrielle de la Région Souss Massa, lancé en janvier 2018 sous la présidence de Sa Majesté -que Dieu l'assiste-.

Ce projet permettra de doter la Région Souss Massa d'une infrastructure d'accueil technologique, facilitant l'accompagnement des jeunes porteurs de projets innovants et favorisant la création d'un pool de startups.

La Cité de l'Innovation Souss Massa (CI-SM) est le fruit d'un partenariat entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances ; le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique ; le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique ; Le Conseil Régional Souss Massa ; l'Université Ibn Zohr et la société MITC -société de gestion des Technoparks. L'ensemble de ces partenaires ambitionnent de renforcer leur soutien à la recherche, l'innovation et l'accompagnement des startups à travers le nouveau dispositif qu'est Cité de l'Innovation Souss Massa.

La CI-SM est située dans l'enceinte de l'Université Ibn Zohr et s'étale sur une superficie de 5000 m<sup>2</sup> entièrement dédiée à la recherche appliquée et l'entrepreneuriat innovant. L'objectif est de soutenir la création d'entreprises innovantes à partir des résultats de la recherche et la diffusion de la culture entrepreneuriale.

La CI-SM sera gérée par société « MITC » Moroccan Information TechnoparkCompany, et disposera d'un incubateur d'entreprises innovantes, de centres de R&D équipés, de laboratoires, de salles de réunion et de formation, d'un espace coworking, d'un espace culture, ainsi qu'un guichet unique facilitant les démarches administratives pour les entreprises. Cette Cité se veut être le lieu de foisonnement et de frottement entre les différents acteurs de l'innovation : étudiants chercheurs, chercheurs, entrepreneurs, auto-entrepreneurs, clusters, structures d'accompagnement... Le but est de créer un lieu convivial et un environnement unique favorisant bien être, créativité, transfert technologique, entrepreneuriat et Innovation.

La CI-SM s'apprête à ouvrir ses portes, d'où le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt destiné aux porteurs de projets innovants, étudiants chercheurs, enseignants chercheurs et entreprises innovantes.



## Comment postuler ?

Si vous êtes une entreprise innovante ayant moins de 5 ans d'existence, un auto-entrepreneur, porteur de projet, chercheur, ou étudiant chercheur, la Cité d'Innovation Souss Massa vous accueille et vous offre l'accès à son espace incubateur, ses laboratoires de recherche et une panoplie de services d'accompagnement.

**Les entreprises** souhaitant s'installer à la Cité de l'Innovation Souss Massa « CI-SM » doivent déposer leur dossier de candidature en ligne sur le site <https://www.technopark.ma> à partir du **25 Septembre 2019**.

**Les chercheurs** et les étudiants chercheurs désirant intégrer la CI-SM doivent envoyer un descriptif de leur projet de recherche à l'adresse suivante : [n.touali@uiz.ac.ma](mailto:n.touali@uiz.ac.ma)

Les décisions d'acceptation des dossiers seront prises par une commission dédiée et seront communiquées aux premiers candidats (Chefs d'entreprises, porteurs de projets, chercheurs) à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2019.

### ❖ **Informations et Critères d'éligibilité à la CI-SM :**

#### ✓ **Les entreprises :**

- L'entreprise doit être légalement créée ;
- L'entreprise doit être innovante : justifier de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la création de produits, procédés ou techniques dont le caractère innovant et les perspectives de développement économique sont reconnus pour la région Souss Massa : Agrotech, logistique, pêche, tourisme, énergies renouvelables, industries créatives, ...

Les entreprises admises à la CI-SM bénéficieront d'un accès à un local équipé, un accompagnement dédié et des services de proximité à des tarifs préférentiels pour une durée allant de 18 à 22 mois.

#### ✓ **Les auto-entrepreneurs & Porteurs de projet :**

Un espace « coworking » aménagé et équipé est mis à la disposition des auto-entrepreneurs, free-lancers et porteurs de projets innovants. Pour les modalités de mise à disposition, contacter l'équipe de gestion de la CI-SM.

## Qui contacter ?

Pour toutes informations complémentaires, contacter le Directeur de la CI-SM Mr Majid AIT YAAZA

Téléphone : + 212 6 61 36 38 37

Mail : [ci-sm@technopark.ma](mailto:ci-sm@technopark.ma)

## Visiter la CI-SM ?

Les visites de la CI-SM se font par prise de rendez-vous en envoyant un mail à l'adresse :

[ci-sm@technopark.ma](mailto:ci-sm@technopark.ma)

